

19/06/2016

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**1 . IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****Nom du produit** : **Betonicine****Code article** : **0605****Numéro de CAS** : [515-25-3]**Numéro CE** : 208-195-6**Numéro index** : -**Utilisation identifiée pertinente de la substance / du mélange et utilisations déconseillées**

Réactif pour utilisation en laboratoire, destiné uniquement à la recherche scientifique

Producteur : EXTRASYNTHESE

Z.I Lyon Nord

Impasse Jacquard - C.S 30062
69727 GENAY CEDEX - FRANCE

Tél. (33)(0)478-98-20-34

Fax. (33)(0)478-98-19-45

info@extrasynthese.com

Numéro d'appel d'urgence ORFILA (France) : Tél : (33)(0)145-42-59-59

2 . IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement de la substance / du mélange**Selon le Règlement (CE) N°1272/2008

Produit non dangereux

Contenu de l'étiquetteMentions de danger

Pas de mention de danger

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

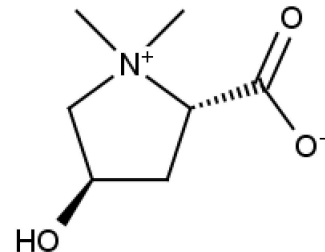
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Informations supplémentaires

Pas d'information supplémentaire

Autres Dangers

Pas de dangers connus.

3 . COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nom du produit** : Betonicine**Formule empirique** : C₇H₁₃NO₃**Numéro de CAS** : [515-25-3]**Synonymes** : L-4-Hydroxyproline betaine**Numéro CE** : 208-195-6**Autres Composants dangereux**

Pas de données disponibles.

4 . PREMIERS SECOURS**Inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air libre. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Contact avec la peau

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Ne pas faire vomir ou faire avaler quelque chose à une personne inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

5 . MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone, poudre chimique.

Dangers particuliers résultant de la substance

Vapeurs nocives/toxiques, oxydes de carbone peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

6 . MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Evacuer le personnel de la zone contaminée. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les canalisations d'égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

Methodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser sans créer de poussières et mettre dans des récipients adaptés et fermés en vue de l'élimination. Laver les parties souillées avec de l'eau et du savon. Confiner les eaux de lavage et mettre en décharge conformément aux réglementations locales. Après nettoyage, éliminer rapidement les traces d'eau avec un produit absorbant les liquides (par exemple : sable, sciure, liant universel, Kieselguhr)

7 . MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de la manipulation, utiliser les protections individuelles adéquates (voir rubrique 8). Suivre les mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Manipulation spécifique

Pas de données disponibles.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, en tenant compte à d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais et bien aéré.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et à l'abri de la lumière.

Stocker à <+8°C

8 . CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Précaution respiratoire**

Porter impérativement un masque approprié, testé et approuvé par les normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants de protection satisfaisants aux spécificités de la directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui dérive de cette directive.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection (blouses, combinaisons) adaptés en fonction de la quantité et du niveau d'activité de la substance au poste de travail.

9 . PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Poudre
Couleur	: Pas de données disponibles.
Solubilité dans	: Eau (Soluble)
Point de fusion	: Pas de données disponibles.
Point initial d'ébullition	: Pas de données disponibles.
Point éclair	: Pas de données disponibles.
pH	: Pas de données disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	: Pas de données disponibles.
Température de décomposition	: Pas de données disponibles.
Viscosité	: Pas de données disponibles.

Autres Informations

Pas de données disponibles

10 . STABILITE ET REACTION**Réactivité**

Pas de données disponibles.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conforme aux prescriptions.

Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

Matières incompatibles

Pas de données disponibles.

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les indications pour la manipulation et le stockage sont respectées. Lors d'une forte surchauffe de la substance ou lors d'un incendie, des produits de décomposition gazeux peuvent se dégager.

11 . INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë orale**

Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë cutanée

Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation

Pas de données disponibles.

Corrosion cutanée

Pas de données disponibles.

Irritation cutanée

Pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves

Pas de données disponibles.

Irritation oculaire

Pas de données disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Pas de données disponibles.

Sensibilisation cutanée

Pas de données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de données disponibles.

Cancérogénicité

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles-exposition unique

Pas de données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles-expositions répétées

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

12 . INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Toxicité**

Pas de données disponibles.

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

13 . CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Les excédents et les solutions non recyclables doivent être orientés vers une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets, tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Les emballages contaminés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

14 . INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Marchandise non dangereuse

Dangereux pour l'environnement

Non

15 . INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Règlementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 96/82/CE (SEVESO) : non concernée.

Règlement CE 2037/2000 (couche d'ozone) : non concernée.

Règlement 850/2004 (polluants organiques persistants) : non concernée.

Règlement REACH-Titre VII (autorisations) et Titre VIII (restrictions) : non concernée.

Evaluation de la sécurité chimique

Non concernée.

16 . AUTRES INFORMATIONS**Utilisation**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Elles sont données à titre indicatif sans engagement de notre part. A ce titre, nous dégageons notre responsabilité de l'usage qui est fait de nos produits et des informations données ci-dessus.

Abréviations et acronymes

ADR: Agreement on Dangerous Goods by Road

RID: Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

IATA: International Air Transport Association

CAS: Chemical Abstract Service

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative